COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Stéphanie Mansord, Jacqueline Bieth, Karine Bouvier-Bangillon, Sylvie Duc, Didier Maccarinelli, Juliette Derimay, Sandra Lepoint, Elisabeth Bordet, Guillaume Bedhet

Président : Edouard Meunier

Excusés : Nicolas Albrieux, Romain de Saint Jores, Jean-Louis Joly représenté par Sylvie Duc

Secrétaire : Carole Fontaine

Le PV de la séance du 3 juillet est adopté à l'unanimité
Le conseil félicite Guillaume Bedhet pour la performance qu'il vient de réaliser lors du Swisspeaks trail de 360 kms dans le Valais Suisse.

Infos générales

Eau et assainissement : Edouard Meunier revient sur un article maladroit paru récemment dans le Dauphiné Libéré, tendant à faire croire au lecteur que la commune de Queige était « en alerte rouge » par rapport à ses ressources en eau. La commune s'est tournée vers Arlysère, qui a la compétence eau, qui a présenté ses excuses pour ne pas avoir préalablement la commune de la parution de cet article, et qui a rassuré en précisant que la situation était bien meilleure que l'année dernière. Néanmoins, la situation peut se montrer fragile à certaines époques de l'année, et la commune avait travaillé sur des pistes d'amélioration (maillage du captage de Bron, très largement sous-utilisé, avec le réseau alimentant le village, captage du haut Vargne et desserte d'habitations d'Outrechenais, etc…). Une réunion de travail est programmée avec les services d'Arlysère pour avancer sur ce dossier.
Risques d'inondation : un courrier en provenance de la DDT, reçu à la fin du mois d'août par la commune de Beaufort, et durcissant encore les règles en matière d'inondation dues aux crues potentielles du Doron. Ceci a suscité une vive réaction des élus d'Arlysère, solidaires du Beaufortain. La commune de Queige est évidemment concernée avec des démarches en cours auprès de la DDT pour assouplir les règles sur les zones du plan d'eau, du camping, et de la zone artisanale de Plan Pitton.

Bilan saison d'été

Les chiffres transmis par les organismes spécialisés montrent une bonne fréquentation touristique des zones de montagne, notamment sur le mois d'août, tendance confirmée pour le Beaufortain.
Le camping de Queige a affiché complet du 20 juillet au 20 août, avec un bon travail de nos deux salariées, Alexandra et Samantha, heureusement bilingues. Le chiffre d'affaires est en hausse de plus de 30 % par rapport à l'année dernière, et a triplé en 4 ans. Les campeurs ont

apprécié les services offerts par le site (restauration possible tous les soirs, proximité aire de loisirs, salle d'accueil avec divers services) et le pot d'accueil du dimanche. Un bilan sera dressé cette semaine pour améliorer l'offre l'année prochaine et réviser les conditions tarifaires.

Le marché de producteurs a connu sa dernière séance le vendredi 8 septembre (16 séances cette saison). Jacqueline Bieth rend compte de la réunion tenue le soir même entre la mairie et la majorité des exposants. Points forts : bonne progression du CA pour les commerces alimentaires (résultats plus mitigés pour les artisans), aire de loisirs parfaitement adaptée à l'activité (jeux, tables de pique-nique, stationnement facile), bar tenu en alternance par les associations, rendez-vous hebdomadaire apprécié des Queigerains. Points à améliorer : publicité du marché à l'extérieur de la commune, élargissement de l'offre (viandes poissons, volailles, Beaufort). L'année prochaine, le marché reprendra son ouverture à 16 heures.

Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires

Edouard Meunier informe le conseil des nouvelles possibilités permises par la loi relative à la possible majoration (de 5 à 60 %). 2 263 nouvelles communes en France, dont la commune de Queige) ont la possibilité de cette majoration. La décision doit être prise avant le 30 septembre, pour une application en 2024, décision pouvant être modifiée chaque année. La loi est faite pour, dans les zones dites à forte pression foncière comme les zones touristiques, lutter contre les « volets clos » la plus grande partie de l'année, ces habitats n'étant utilisés ni pour des locations saisonnières, et encore moins pour des résidences principales.

Une note préalable avait été envoyée à tous les conseillers présentant la situation. Toutes les communes du Beaufortain et du Val d'Arly sont concernées. Depuis la réforme de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires sont maintenant taxées. Pour Queige, cela représente un produit en 2023 de 40 000 euros, pour 181 résidences répertoriées, soit une moyenne de 220 euros par foyer. Le taux de la taxe est 8,07 %, ce qui est relativement bas par rapport aux autres communes du Beaufortain, dont le taux est à 2 chiffres.

Après un large débat, le maire met au vote trois propositions qui recueillent les résultats suivants :

Pour une majoration de 0 % : 0 voix
Pour une majoration de 30 % : 9 voix
Pour une majoration de 60 % : 4 voix
La majoration de 30 % sera donc appliquée pour 2024.

Voie verte

Le recensement des propriétaires concernés par le projet de tracé a été effectué. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 13 septembre en mairie afin de présenter ce projet et de recueillir les avis. Des démarches similaires sont effectuées par toutes les communes concernées

Piste de la Motte

Le chantier est en cours et se déroule très bien. La partie sylvicole est achevée. L'exportation des déblais a été demandée sur la partie alpage, afin de permettre la meilleure intégration possible. Les talus seront enherbés au printemps.

Une rencontre entre quelques élus et les bergers du Gaec du Bochon a eu lieu cette semaine. Il y a eu cette année la présence de 80 chèvres laitières, dont le lait a été trait et transformé sur place. Les bergers sont très satisfaits de la valeur fourragère de l'alpage, qui a permis d'améliorer à la fois la quantité et la qualité du lait de leur troupeau. L'année prochaine, ils estiment que l'alpage et son nouvel accès permettront la présence simultanée du troupeau de chèvres et de brebis.

Rentrée scolaire

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions. Les 3 instituteurs ont accueilli 69 élèves (en baisse de 3 par rapport à l'année dernière, suite aux nombreux départs de CM2, insuffisamment remplacés par les arrivées), avec un effectif réparti comme suit :
Hélène Loosen : 25 CE1/CE2
Aurélie Rojas : 20 PS/MS/GS (maternelle)
Sylvain Bruet-Hotellaz : 24 CP/CM1/CM2.

Un accord a été trouvé avec le fournisseur de la cantine scolaire, en concertation avec les autres communes du secteur, sur les tarifs, qui ont finalement été augmentés de 28 centimes par repas (après une proposition en juillet de 53 centimes). Nous avons dénoncé cette annonce tardive, qui n'avait pas été prise en compte pour la fixation des prix payés par les familles à compter du 1 er septembre 2023.

Convention avec l'ONF sur la mise en valeur de la forêt de Molliessoulaz

Le conseil adopte à l'unanimité le projet de convention entre l'ONF et la commune, portant la création d'un chemin piétonnier d'environ 300 mètres, d'aménagement d'un parking, la création d'une station de sylviothérapie, et la fourniture de 11 panneaux (moi, la forêt) donnés par la fondation Botanic. Ce projet porte sur un montant de 62 000 euros (H.T.), dont 50 000 euros seront apportés par la Société Botanic, dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF.

Modifications budgétaires

Sur le réseau de chaleur, il convient d'effectuer une dotation supplémentaire de 8 000 euros, afin de faire face à une facture imprévue (régularisation sur une année antérieure). Cette somme sera abondée par une majoration des droits de mutation (prévision identique à l'année dernière), ce qui ne modifie pas le résultat de fonctionnement initialement prévu.
Et enregistre les 18 centimes omis dans le résultat de 2021.

Questions diverses

Le permis de construire du projet de CIS Habitat (microcrèche + 12 logements), à la place de l'ancien presbytère, a été accordé début août. Une rencontre aura lieu le 21 septembre prochain avec les services de la PMI pour valider l'agencement intérieur de la microcrèche. Ces services viennent de nous signaler que la réglementation a évolué, le plafond de 10 places étant maintenant porté à 12 places.

Pizzas au rond-point : L'emplacement précédemment occupé par le chalet des Houx a (enfin) été libéré. Le conseil rappelle que cet emplacement est destiné à des véhicules ambulants, devant libérer la place une fois leur prestation terminée. Des contacts sont en cours avec un nouveau prestataire. Des contrats seront signés préalablement avant chaque installation, et la commune veillera à ce qu'ils soient scrupuleusement respectés.

Projet Champ Marmot : quelques personnes étant venues spécialement pour s'enquérir de ce projet, et bien que celui-ci ne soit pas à l'ordre du jour, le maire rappelle que dans sa séance du 3 juillet dernier, le conseil a décidé à l'unanimité de vendre la parcelle concernée au groupe Sully pour la réalisation d'une trentaine de logements, afin de répondre à l'important besoin de logements existant sur notre territoire. Il est normal que ce projet, à l'étude depuis plus de 2 ans, suscite des interrogations légitimes de la part des riverains proches du site. Le promoteur retenu pour cette opération a pour consigne d'intégrer dans son projet tous les aspects réglementaires et diverses recommandations (intégration paysagère, voiries minimales, parkings enterrés, aménagements extérieurs). La commune et le groupe Sully sont évidemment d'accord pour organiser une réunion d'information dès que le projet sera suffisamment finalisé.

La fête de la pomme aura lieu le samedi 14 octobre après-midi à l'aire de loisirs.

La fête de la lecture aura lieu le 21 septembre prochain. Juliette Derimay rappelle également l'exposition photo de Bernard Hubert à la salle du Mirantin

Le conseil fixe sa prochaine séance au lundi 6 novembre à 19 h 30

La séance est levée à 22 heures.

Pour extrait, en mairie le 20 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE QUEIGE 73720 SAVOIE